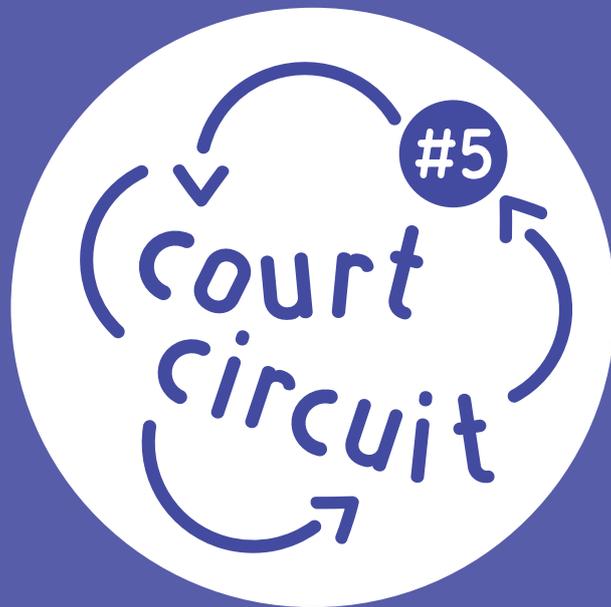


20 > 25
JANVIER 2025



APPEL À CANDIDATURES



Dans le cadre des actions de la [Coopérative artistique des collines](#) le Théâtre des collines organise en janvier 2025 la 5e édition du festival Court Circuit en partenariat avec les structures culturelles du bassin annécien, pour permettre à des compagnies du territoire de présenter leur nouvelle création au public local et aux professionnels de la région.

Formulaire de candidature à compléter avant le 29 février 2024.

Annonce des projets retenus avant le 15 mars 2024.

Pièces à joindre :

- CV du porteur du projet et des membres de l'équipe (4 pages A4 maxi) - *obligatoire*.
- Dossier de présentation du spectacle - *obligatoire*.
- Fiche technique du spectacle (ou à défaut, les contraintes techniques envisagées : dimensions plateau, services de montage, etc.) - *obligatoire*.
- Un visuel pour la communication - *obligatoire*
- Tout autre document que vous jugerez utile.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Critères de sélection

L'appel à projets est réservé aux compagnies professionnelles domiciliées sur le bassin annécien et intercommunalités limitrophes. Les compagnies dont le siège social est sur Annecy sont prioritaires.

- Date de première entre janvier 2024 et janvier 2025 dans un théâtre ou un festival
- Viabilité du projet : un minimum de dates à venir et des partenariats (coproduction, résidences sur sélection artistique...),
- Appréciation du parcours du porteur de projet et de son équipe (soutiens, formation, expérience, CV, etc.),
- Diversité des formes (grandes, petites, espaces non-dédiés) et des esthétiques (pluridisciplinarité),
- Recherche de parité (porteur.euse.s de projet, auteurs.ices, équipe impliquée),
- Diversité des publics (jeune public, famille, ado, adultes...).
- Le spectacle n'a jamais été joué dans le cadre de Court Circuit

Le nombre de spectacles du Court Circuit 2025 (environ 6 à 8) sera déterminé au regard de la taille des formes afin d'assurer la viabilité globale de la manifestation dans le cadre du budget disponible.

A titre dérogatoire, les compagnies peuvent proposer un spectacle en reprise et/ou qui n'a pas été joué dans le bassin annécien (agglomérations limitrophes) depuis au moins 3 ans (janvier 2022) et qui s'inscrit dans l'actualité artistique de la compagnie. Ce spectacle doit être en exploitation par ailleurs entre juillet 2024 et décembre 2025.

Critères de pondération en cas de pré-sélection trop nombreuse : priorité aux spectacles en création, utilité pour la compagnie (par exemple le nombre de dates en diffusion), solidarités entre compagnies (participation à l'édition N-1).

Sélection par le Théâtre des collines et des structures locales, en présence de 1 ou 2 observateurs (représentants volontaires des compagnies de la Coopérative qui ne postulent pas pour cette édition).

Les informations renseignées dans ce formulaire (technique, membres de l'équipe, communication...), seront prises en compte pour l'évaluation financière et la contractualisation.

Formulaire de candidature :

<https://framaforms.org/candidature-court-circuit-2025-1706126631>

Détail des modalités financières - Court Circuit 2025

Modalités financières et accueil technique

Les représentations feront l'objet de contrats de coréalisation avec minimum garanti sur la base du coût plateau (cachets de 300€/personne en tournée) et des frais annexes. Voir les conditions détaillées dans le fichier joint.

Le festival se déroulera sur la semaine du 20 au 25 janvier 2025. Le montage des spectacle se fera le Jour-J avec démontage suite à la représentation (conditions festival). La fiche technique et le plan feux devront s'adapter aux lieux de représentation. La compagnie qui postule doit donc être disponible sur ces dates.

Pour rappel, les représentations du Court Circuit s'inscrivent dans un cadre partenarial particulier et font l'objet de contrats de coréalisation entre le lieu d'accueil et la compagnie avec un minimum garanti, composé à la fois du coût plateau et d'une participation aux frais (transport, hébergement, repas et administration).

Voici la base du calcul du minimum garanti :

Cachet :

300€ / personne indispensable au déroulé du spectacle et présente le jour J

> ne sont pas pris en compte assistants de mise en scène, regard extérieur, scénographe, administrateurs etc.

> Sont pris en compte les artistes au plateau, les technicien.nes et 1 chorégraphe ou metteur.e en scène le cas échéant

Transport :

> pas de prise en charge pour les personnes habitant Annecy (cf compagnies locales)

> pour les personnes venant de la région : participation à hauteur de 0,30€/km

> pour les personnes hors région (train) : 140€ A/R maximum - **remboursés sur présentation de justificatifs**

Hébergement :

> participation à hauteur de 50€/pers pour une chambre simple et 65€ pour une chambre twin pour la nuit après le spectacle pour des personnes ne pouvant se loger sur place - **remboursés sur présentation de justificatifs**

Repas :

> prise en charge directe par le théâtre des repas le soir du spectacle pour les personnes présentes ou le midi si représentation dans l'après-midi ou le matin

> contribution au défraiement le midi à hauteur de 11€/repas des techniciens si nécessaire

NB : le repas de midi pourra être également pris en charge pour l'équipe présente pour le montage

Administratif :

> Forfait administratif à 150€ sur justification d'un emploi administratif

Contact

Pour toutes questions ou demandes particulières contacter :

Célia Sibuet - Chargée de développement artiste en territoire

celia.sibuet@annecy.fr | 06 88 51 84 79

www.theatredescollines.annecy.fr

Formulaire de candidature :

<https://framaforms.org/candidature-court-circuit-2025-1706126631>